



REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Note DGR 001/2023	04 /12/2023	01

Note DGR

Rappel des dispositions en matière de déclarations réglementaires à la Banque Centrale de Mauritanie

Références Internes

Note DG N° 003/2023 du 25/10/2023, portant déclarations réglementaires à la Banque Centrale de Mauritanie

Diffusion

Pour Application:

- Division Exploitation et Développement
- Direction Finance et Comptabilité
- Direction des Opérations
- Direction Gestion des Risques

Pour Information:

- Monsieur le Directeur Générale Adjoint
- Direction Systèmes d'Information
- Direction de l'Audit Interne

A titre de Compte Rendu:

Monsieur le Directeur Général



Signature

Maamar BOUKREDID
Directeur Gestign des Risques



REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version
Note DGR 001/2023	04 /12/2023	01

La présente note à pour objet de rappeler les dispositions de la note de la Direction Générale $N^{\circ}003/2023$ ayant pour objet déclarations réglementaires à la Banque Centrale de Mauritanie, notamment le respect des délais de déclaration exigés par la BCM.

Il est demandé aux destinataires de la présente note, de prendre attache et faire parvenir les états de déclaration réglementaires auprès de la structure de la comptabilité, minimum 03 jours ouvrable avant la date d'échéance édictée par la BCM.

Liste des Déclarations Réglementaires et les délais exigés pour chaque structure :

Nom du Fichier	Périodicité	Date limite	Responsable
Situation mensuelle et ratios prudentiels	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Comptes devise locaux	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Etats financiers publiables définitifs	Annuel	Au plus tard 30 juin de l'année suivante	Direction Comptabilité et Finances
Comptes correspondant	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Etats financiers publiables provisoires	Annuel	Au plus tard 31 mars de l'année suivante	Direction Comptabilité et Finances
Taux débiteur et créditeur moyens	Trimestriel	Au plus tard le 20 du mois suivant	Direction Comptabilité et Finances
Situation des dépôts	Journalier	Chaque jour	Direction Comptabilité et Finances
Reserve obligatoire en MRU	Calendrier des périodes d'observation de RO		Direction Comptabilité et Finances
Position de change	Hebdomadaire	Le premier jour ouvrable de la semaine suivante	Direction Comptabilité et Finances
Division des risques	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction Gestion des Risques
Classification des actifs	Trimestriel	Au plus tard le 20 du mois suivant	Direction Gestion des Risques
Exportation	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Importation	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Reserve obligatoire en devise	Bimensuel	sulvant Union &	Direction des Opérations

Direction des Risques





REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version	
Note DGR 001/2023	04 /12/2023	01	

Transfert-HCE	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Déclaration en douane import	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Ouverture CD	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Déclaration en douane export	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Direction des Opérations
Registre des comptes	Mensuel	Au plus tard le 10 du mois suivant	Division Exploitation et Développement

